

Affaires courantes

cette Chambre de faire de même. Ou bien on ne le donne à personne ou on le donne à tout le monde.

M. le Président: Je pense que la situation est très claire. Par contre, je pense que, du consentement de la Chambre, le gouvernement, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont, apparemment, un accord à l'effet qu'il y ait une déclaration de l'honorable député de Sherbrooke, de l'honorable député de York-Centre et d'un autre député du Nouveau parti démocratique, mais c'est tout. Selon le Règlement, il n'est pas approprié de faire une déclaration, sauf par le député qui présente le rapport de comité, à moins qu'il y ait consentement. Il n'y a pas consentement pour un débat, c'est seulement une déclaration par les trois partis à la Chambre.

[Traduction]

C'est bien à contre-cœur que j'ai rappelé au député de s'en tenir, dans son intervention, à la teneur du rapport lui-même et aux activités du comité dans son commentaire en réponse au député de Sherbrooke.

J'ai considéré que son intervention était inopportune. J'ai bien l'impression que la Chambre ne serait pas d'accord pour engager un débat en règle sur tout ce qui entoure cette question.

Le député de York-Centre a dit vouloir reporter son intervention à plus tard parce qu'il avait un point de vue à présenter.

Le député de Mégantic—Compton—Stanstead voudrait pouvoir commenter le rapport. Il peut le faire en faisant inscrire au *Feuilleton* une motion d'acceptation qui peut être mise en discussion en moins de 48 heures à la Chambre. Si c'est ce que souhaite le député, il pourrait ainsi disposer de 20 minutes pour intervenir au départ et d'autres députés pourraient bien entendu se joindre à lui au cours du débat. Le député peut donc suivre cette démarche pour exposer son point de vue.

[Français]

M. Gérin: Monsieur le Président, je vous remercie pour cette clarification. Alors, vous comprendrez que je n'accorde pas le consentement unanime. Moi je ne donne pas mon consentement à ce qu'il y ait débat, même par des représentants des trois partis. Et si je comprends que le consentement des députés de cette Chambre doit être

unanime, vous comprendrez que ce consentement n'est pas donné.

[Traduction]

M. le Président: La difficulté, en l'occurrence, c'est que le consentement a déjà été donné. J'ai pris l'initiative de limiter la portée du débat et on a fait preuve de coopération. J'entendrai maintenant le député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je me joins avec fierté au président de notre comité et au représentant du Parti libéral, au nom du député de Burnaby—Kingsway et en mon propre nom, pour déclarer qu'aujourd'hui est un jour mémorable dans l'histoire de notre pays.

Ce rapport a préparé la voie à l'adoption de l'entente constitutionnelle qui ramènera le Québec dans la grande famille canadienne, ce qui est de la plus haute importance. Par ailleurs je pense que nous avons calmé les craintes et tenu compte des propositions d'autres de nos concitoyens en vue d'unifier le Canada, ce qui compte le plus.

• (1120)

[Français]

Je pense, monsieur le Président, que nous avons trouvé, je l'espère, une accommodation nationale pour une réconciliation nationale. Nous avons respecté les conditions de la province de Québec et nous nous sommes également penchés sur les préoccupations des autres Canadiens partout dans ce pays.

Maintenant, monsieur le Président, c'est le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux qui doivent agir. C'est maintenant le temps d'agir, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux habitants de Sarnia, en Ontario ainsi que de certains habitants de Vancouver, qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires rappellent que le gouvernement a imposé quelque 31 augmentations d'impôt depuis son